

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009  
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLION Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAve Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20  
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40  
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50  
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30  
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10  
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry  
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00  
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50  
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 50  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h  
35  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à  
M. DUCASSOU Dominique

M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40  
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00  
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00  
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20  
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45  
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25  
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLION Anne jusqu'à 13 h 20  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10  
M. SENE Malik à M. EGRON Jean-François à partir de 12 h 40

#### **EXCUSE :**

M. DELAUX Stéphan

#### **LA SEANCE EST OUVERTE**

**Mérignac - Organisation des rencontres professionnelles de l'innovation le 24 septembre 2009, et soutien à la création d'entreprise avec la pépinière d'inventeurs - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Transtech Aquitaine, soutenue par la Communauté Urbaine depuis l'année 2006, a pour objet de promouvoir la recherche et l'innovation ainsi que le transfert des technologies grâce aux échanges entre novateurs et industriels.

Avec plus de 20 ans d'expérience, cette association apporte des réponses aux porteurs de petits projets innovants qui ne peuvent bénéficier d'un soutien structuré et complet, que ce soit en terme de propriété intellectuelle, prototypage, recherche d'investisseurs et négociations. Elle accompagne ainsi annuellement en moyenne une vingtaine de porteurs de projets.

Le programme d'actions de Transtech Aquitaine va subir un changement fondamental cette année puisqu'il va s'organiser, d'une part avec la manifestation l'NOV qui aura lieu sous la forme de rencontres professionnelles auxquelles sont associées les publics scolaires, mais également, et d'autre part, cette association mettra en place un accompagnement spécifique des jeunes inventeurs dans le cadre d'une pépinière d'inventeurs.

**- La cinquième édition du festival international de l'innovation sera organisée sous la forme de rencontres professionnelles.**

Les thèmes qui seront abordés concernent l'innovation et l'éducation avec un parcours de l'innovation qui permettra l'intervention de porteurs de projets innovants dans les écoles avec pour objectif de développer avec eux, dans le cadre du programme scolaire un projet innovant.

Ensuite, le festival l'NOV Pro qui constitue le rendez-vous incontournable des innovateurs, sera organisé autour de rencontres intégrées dans la structure économique locale.

Cette notion professionnelle devrait permettre d'éviter le phénomène de lassitude au regard du taux de fréquentation de l'an passé.

En amont, le colloque du parcours de l'innovation permettra de présenter des inventions au grand public en y associant les scolaires.

A l'occasion du parcours de l'innovation, une journée de « speed meeting inventeurs » sera mise en place, au cours de laquelle les experts bénévoles du réseau de Transtech accueilleront les porteurs de projets désireux de présenter des innovations ou de faire avancer leurs projets.

Parmi les projets validés en 2009, figureront ceux traitant des thématiques telles que le bricolage, les sports, les loisirs, le handicap.

Dans un premier temps, les inventeurs représentant deux cas de réussite seront invités aux rencontres et seront préparés pour intervenir dans les meilleures conditions.

Egalement, la couverture médiatique de la manifestation va s'effectuer par plusieurs canaux dont celui de l'affichage sur les bus et le tramway, de la presse (Sud-Ouest, Objectif Aquitaine), de la radio (France Bleu Gironde, Wit FM), de la télévision (TV 7, M6 Bordeaux, France 3 Aquitaine) ainsi que par internet.

Le festival l'NOV qui se veut une vitrine en Aquitaine et en France change donc de caractère pour devenir plus professionnel dans le cadre de rencontres professionnels/grand public.

- Le second volet du programme d'actions de Transtech Aquitaine concerne **l'accompagnement d'inventeurs vers le développement économique via la pépinière d'inventeurs.**

En effet, en 2008, Transtech Aquitaine a lancé la première pépinière d'inventeurs en France qui permet de valider le projet innovant inventé et de l'accompagner vers son développement économique.

Dans cette optique, 5 projets ont été choisis par le comité de sélection de l'association qui a pris en compte des critères liés aux conditions de réalisation technique, juridique et commercial du projet, mais aussi à la capacité du porteur de projet d'être moteur du développement de son projet.

Les projets sélectionnés en 2008 concernant le transfert d'innovation et la création d'entreprise concernent :

- la catapulte de lancer assisté au surfcasting,
- la trottinette biplace,
- le lecteur enregistreur sonore de codes barres,
- le rail de pesée au défilé,
- le dry seahorse.

Dans sa démarche, l'association assure les prestations suivantes :

- détecte les projets spécifiques et agit en complémentarité des structures d'accueil des projets innovants.
- elle accueille l'inventeur et va lui permettre d'éviter les démarches inutiles, et établir un plan d'actions qui va donner au projet une finalité économique obligatoire.
- elle valide les projets après avoir défini le niveau de nouveauté et d'activité inventive apportées par le projet avant d'analyser sa faisabilité technique.
- l'accompagnement du projet vers le développement économique peut prendre deux formes : soit l'accompagnement par un parrain issu du comité de parrainage, soit l'inventeur intègre la pépinière et sera suivi par un chargé de mission.

Ainsi, Transtech Aquitaine s'engage dans la mise en relation des inventeurs et du monde économique afin de diminuer les freins aux transferts de l'innovation.

Notre établissement public, qui a soutenu cette manifestation en 2008 à un niveau de 4000 €, est sollicité en 2009 pour augmenter son soutien financier exceptionnel à hauteur de 7 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 164 000 € répartis comme suit :

<b>Autres charges</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>Recettes</b>	<b>€ T.T.C</b>
Loyer	13 000	Ville de Mérignac	15 000
Autres charges	8 000	CRA	26 000
Comptabilité	5 500	CG 33	7 000
Fournitures	6 000	CUB	7 000
Charges de personnel	96 500	FEDER	64 500
Charges Prod'Innov pro	23 000	CNASEA	9 500
Accompagnement d'inventeurs	12 000	Cotisations	6 000
		Ventes	26 000
		Partenariat l'NOV pro	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>164 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>164 000</b>

Le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil Général et la Ville de Mérignac ont d'ores et déjà décidé de leurs participations pour les montants sollicités.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir reconduire le soutien apporté par notre établissement public à cette association en 2009 et :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 000 € au bénéfice de l'association Transtech Aquitaine pour l'organisation des rencontres professionnelles et de la manifestation l'NOV et le soutien à la création d'entreprises à travers la pépinière d'inventeurs mise en place en 2008,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
3 AOÛT 2009

PUBLIÉ LE : 3 AOÛT 2009

M. JEAN-JACQUES BENOIT

## CONVENTION

### **Association Transtech Aquitaine**

### **Festival International de l'Invention I'NOV 2009 et soutien à la pépinière d'inventeurs**

Entre :

- **L'association TRANSTECH Aquitaine**, représentée par son Président, Monsieur GUTFRIND Bernard, domiciliée 19 allée James Watt 33700 MERIGNAC,

ET

- **La Communauté Urbaine de Bordeaux**, représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° en date du , domiciliée à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX.

Il est dit et convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au financement de d'une part de la cinquième édition du Festival International de l'Invention I'NOV se déroulant à Mérignac le 24 septembre 2009 et, d'autre part, au fonctionnement de la pépinière d'inventeurs mise en place en 2008.

#### **ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION**

Le budget prévisionnel de la manifestation et des frais inhérents au fonctionnement de la pépinière d'inventeurs s'élevant à 164 000 € T.T.C, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à verser, pour son financement, une subvention d'un montant de 7 000 €, non révisable à la hausse.

Toutefois, si le montant définitif de cette opération s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata de son coût réel. Cette réduction interviendrait lors du paiement du solde de la subvention.

### **ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES**

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable).

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION ALLOUEE**

Toute contribution inutilisée ou utilisée non - conforme à son objet devra être remboursée.

L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

### **ARTICLE 5 : PROCEDURE DE VERSEMENT DES FONDS**

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa contribution, de la façon suivante :

- Un premier acompte de 80 %, soit la somme de 5 600 € après signature de la présente convention,
- le solde (20 %), soit la somme de 1 400 €, à la réception des documents suivants :
  - Un compte rendu financier de l'action, conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (voir l'annexe 1 ci-jointe),
  - Une information qualitative décrivant notamment la nature des actions entreprises, les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux et précisant les retombées économiques de la manifestation (voir annexe 2),
  - Un comparatif du budget prévisionnel/réalisé (voir l'annexe 3),
  - une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet,
  - Une copie des décisions d'aides obtenues auprès des autres partenaires publics sollicités.

Par ailleurs, l'association s'engage, sans que la C.U.B ait à en faire la demande expresse, à produire dès qu'ils seront disponibles et au plus tard dans un délai de six mois après la fin de l'exercice, les bilan, compte de résultat et annexes détaillées de l'association certifiés par un commissaire aux comptes. **En cas de non production dans les délais sus indiqués, aucune nouvelle demande d'aide ne pourra être instruite.**

## **ARTICLE 6 : DUREE ET CONDITIONS DE RESILIATION**

La présente convention prendra fin à la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde qui est de 6 mois suivant la fin de l'exercice considéré, soit le 30 juin 2010 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

Le non-respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités de l'association signataire, pendant sa durée de validité, rendrait caduques les dispositions de la présente convention.

## **ARTICLE 7 : CLAUSE DE PUBLICITE**

Le non-respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités de l'association signataire, pendant sa durée de validité, rendrait caduques les dispositions de la présente convention.

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

## **ARTICLE 8 : CONTENTIEUX**

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal compétent.

*Fait à Bordeaux, le*

**Le Président de Transtech  
Aquitaine**

**Pour le Président et par délégation,  
Le Vice - Président de la  
Communauté Urbaine,**

**Bernard GUTFRIND**

**Jean-Jacques Benoît**

## **ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action**

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réali sé	%	PRODUITS	Prév u	Réali sé	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
60 Achat				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
Prestations de services				74 Subventions			
Achats matières et fournitures				Etat			
61 Services extérieurs				Région			
Locations immobilières et mobilières				Département			
Entretien et réparation				Cub			
Assurance				Communes			
Documentation				Organismes sociaux			
Divers				Fonds européens			
62 Autres services extérieurs				CNASEA (emplois aidés)			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Publicité, publication				75-Autres produits de gestion courante			
Déplacements, missions				76 Produits financiers			
Services bancaires, autres				78 Reports			
63 Impôts et taxes				Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
64-Charges de personnel							
Rémunération des personnels							
Charges sociales							
Autres charges de personnel							
65 Autres charges de gestion courante							
66 Charges financières							
67 Charges exceptionnelles							
68 Dotation aux amortissements							
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>Ressources indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
86 Emplois des contributions volontaires en nature				87 Contributions volontaires en nature			

<i>Secours en nature</i>				<i>Bénévolat</i>			
<i>Mise à disposition gratuite de biens et prestations</i>				<i>Prestations en nature</i>			
<i>Personnel bénévole</i>				<i>Dons en nature</i>			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			

### Annexe 1 au compte rendu financier

**Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?**

**Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)**

### Annexe 2 au compte rendu financier

**Quelles ont été les actions entreprises ?**

**Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?**

**Je soussigné(e), (nom et prénom) .....**

**représentant(e) légal(e) de l'association,**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes**

**Fait, le : | \_\_\_\_ | \_\_\_\_ | \_\_\_\_ | \_\_\_\_ | \_\_\_\_ | \_\_\_\_ | à .....**

**Signature :**

## **ANNEXE 2 - Les retombées économiques de la manifestation**

Cette fiche est destinée à vous aider dans la définition de l'impact économique de votre projet. Elle concerne l'**organisation de manifestations (salons, congrès, festivals...)**.

**Intitulé de la manifestation :**

**Nombre d'éditions (nombre de manifestations réalisées) :**

**Première année d'édition :**

**Date(s) de la manifestation :**

**Durée de la manifestation (nombre de jours...) :**

**Fréquence de la manifestation (annuelle...) :**

**Manifestation**  **gratuite**       **payante**

**Vente de produits et/ou services :**  **oui**       **non**

**Visiteurs, participants :**

**tout public**       **professionnels**

➤ **Nombre de visiteurs, participants :**

Evolution de la fréquentation (rappel du nombre de visiteurs, participants sur les 3 dernières années)

➤ **Origine géographique des visiteurs, participants :**

Commune :

Cub :

Gironde :

Aquitaine :

National :

International :

**Exposants :**

➤ **Nombre d'exposants :**

Evolution du nombre d'exposants (rappel du nombre d'exposants sur les 3 dernières années)

➤ Origine géographique des exposants :

Commune :

Cub :

Gironde :

Aquitaine :

National :

International :

**Stands :**

➤ Nombre de stands

Evolution du nombre de stands (rappel du nombre de stands sur les 3 dernières années)

➤ Nombre de m<sup>2</sup> de stands

Evolution du nombre de m<sup>2</sup> de stands (rappel du nombre de m<sup>2</sup> sur les 3 dernières années).

**Moyens humains :**

➤ Nombre d'emplois directs :

➤ Nombre d'emplois indirects :

➤ Nombre de bénévoles :

**Liste revue de presse et couverture médiatique :**

**Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :**

**L'intérêt économique de votre projet pour l'agglomération bordelaise :**

### Annexe 3 Comparatif budget prévisionnel/budget définitif\*

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
<b>DEPENSES :</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>				
<b>RECETTES :</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES</b>				
<b>SOLDE</b>				

\* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.